

1 - Une « ville paysage »

Localisation



Saint Etienne Métropole, 6ème communauté d'agglomération de France et 2nde de Rhône-Alpes, regroupe 43 communes et 390 000 habitants dans le Sud du département de la Loire. Bien qu'ancienne cité industrielle, Saint Etienne se caractérise comme une « ville paysage » en raison de la proximité d'espaces naturels de qualité.

Sur les 43 communes membres, 20 ont moins de 2 000 habitants. Par ailleurs, 8 communes font partie du Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat.

1.1. Une consommation foncière croissante

L'« idéal pavillonnaire » entraîne une extension urbaine importante d'où une concurrence accrue des usages du foncier périurbain et une forte hausse du prix du foncier. Entre 1990 et 1999, alors que la population restait stable, 3 000 hectares ont été consommés sur le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Loire. Les mutations observées affectent les espaces périurbains et participent à la désorganisation du foncier agricole, au morcellement des milieux naturels et à la dégradation de la qualité paysagère, mais témoignent cependant de l'attractivité de ces territoires.

1.2. L'activité agricole : une ressource importante et dynamique mais fragile

L'agriculture est typiquement périurbaine : des exploitations relativement petites, des circuits courts nombreux, une pression foncière... Elle subit les grandes tendances nationales (surface agricole utilisée en baisse, difficulté de transmission des exploitations et concentration). Les activités agricoles contribuent à la qualité des paysages et au maillage vert mais sont menacées par l'urbanisation en progression.

La surface agricole utilisée représente 38% de la superficie totale (21 755 hectares sur 56 600 hectares de superficie totale). Le nombre d'exploitations agricoles professionnelles est de 577 sur un total de 1 235 exploitations. 25% des chefs d'exploitations et co-exploitants ont moins de 40 ans. Cette agriculture emploie près de 1 500 personnes (1% de la population active).

Les 4 principales filières de production sont : l'élevage (bovin et laitier), l'arboriculture, les produits fermiers et l'élevage caprin. L'élevage représente 72% de l'agriculture avec une forte orientation laitière. L'arboriculture, production spécifique localisée sur les Coteaux du Jarez, représente 22% des exploitations. Les arboriculteurs sont plutôt jeunes et le taux d'installation est élevé (environ 50% entre 1988 et 2003). 20% des exploitations transforment avec une prédominance de la production fromagère en vache et chèvre (80% des systèmes).

1.3. Des ressources forestières à valoriser

La forêt représente 20% de la superficie totale (11 200 hectares). Elle est principalement localisée dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat et est privée à 88%.

La ressource bois est économiquement sous valorisée en raison de multiples propriétés forestières, d'une difficulté d'adaptation de la ressource forestière aux besoins des activités aval, d'une majorité d'entreprises artisanales, d'une filière bois construction en développement mais avec un fort besoin d'information et de promotion et d'une filière bois énergie insuffisamment structurée au niveau de l'approvisionnement.

La forêt constitue aussi un enjeu du développement équilibré (paysages, lutte contre le changement climatique).

1.4. Les paysages et le patrimoine « naturel »

Saint-Etienne Métropole bénéficie de sites naturels remarquables : le PNR du Pilat au Sud, les Gorges de la Loire au Sud-ouest et les Monts du Lyonnais et les coteaux du Jarez au Nord.

Les continuités vertes contribuent au maintien de la biodiversité et à l'image de l'agglomération.

Les produits et savoirs faire locaux, y compris les pratiques agricoles, font également partie des atouts du territoire périurbain au même titre que le patrimoine protégé.

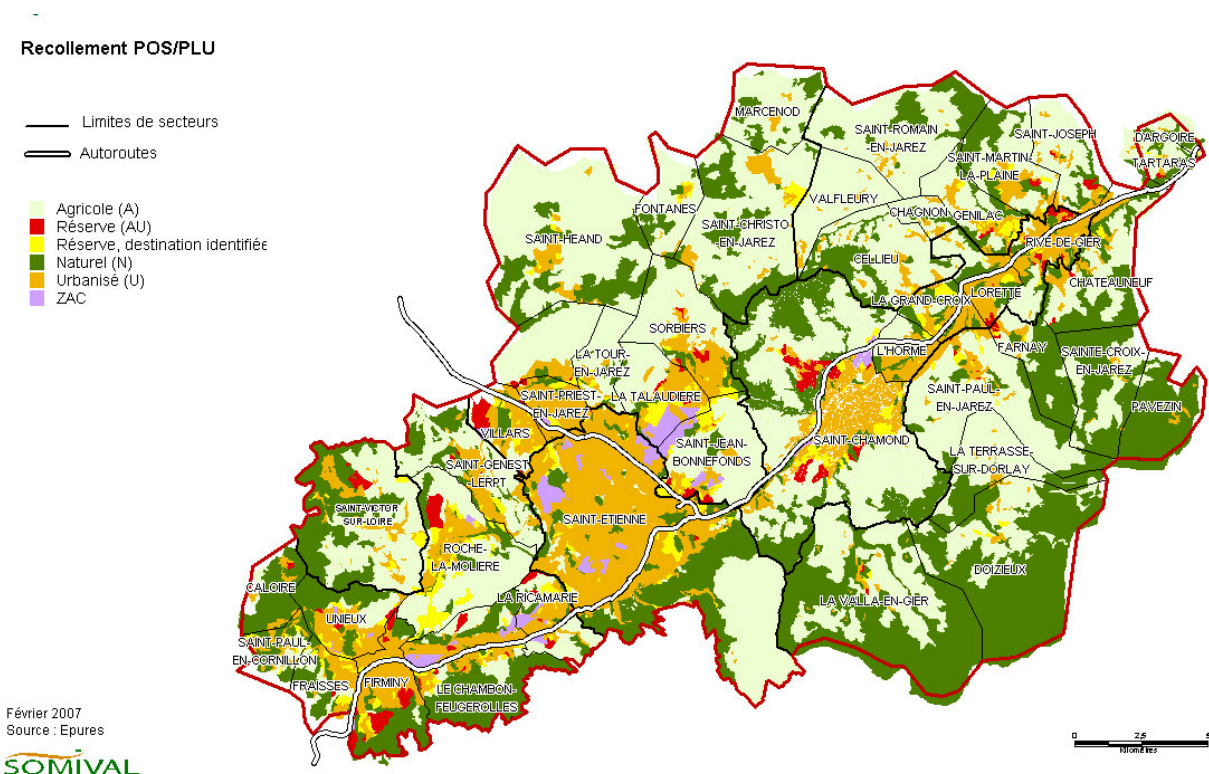
1.5. L'eau

L'enjeu est important tant au niveau de la quantité de la ressource en eau que de la qualité de l'eau. Des améliorations sont tangibles suite à des actions visant à lutter contre les émissions de polluants à la source et à améliorer le traitement des eaux usées mais restent à poursuivre.

Les menaces actuelles sur la qualité de l'eau sont liées à l'extension urbaine, aux difficultés de collecte des eaux usées ou pluviales et aux pratiques agricoles ou forestières (traitement, débardage).

Les inondations par ruissellement représentant 80 % des inondations sont dues à l'imperméabilisation des sols, la modification des pratiques agricoles et le dimensionnement du réseau pluvial.

Importance des espaces agricoles et naturels dans l'agglomération stéphanoise



2 - Le potentiel pour l'agriculture et les espaces périurbains

<i>Atouts/Opportunités</i>	<i>Handicaps/Menaces</i>
Foncier	
<ul style="list-style-type: none"> • des espaces périurbains de qualité • des politiques métropolitaines pour maîtriser l'étalement urbain • des outils de maîtrise foncière à décliner pour le secteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • un étalement urbain • une pression foncière sur les terres agricoles et les espaces naturels • une déstructuration du foncier agricole
Agriculture	
<ul style="list-style-type: none"> • un secteur agricole très actif et diversifié avec un taux d'installation maintenu • des débouchés industriels locaux pour la filière lait • des productions arboricoles de qualité • des débouchés en circuits courts importants • une demande croissante pour des produits de qualité et du terroir • un environnement favorable au développement de l'agriculture biologique • des politiques locales en faveur du développement périurbain 	<ul style="list-style-type: none"> • des exploitations de taille modérée et des faibles possibilités d'expansion • un manque d'organisation collective de la filière arboricole et des besoins en irrigation • un vieillissement des agriculteurs et une difficulté de transmission des exploitations • peu de signes officiels de qualité • une augmentation de la pression foncière et une déstructuration du foncier agricole • une hausse des coûts de production • des conditions de travail difficiles • l'évolution de la PAC pouvant entraîner des restructurations dans l'industrie du lait
Forêt	
<ul style="list-style-type: none"> • des activités de 1ère transformation encore présentes • des ressources bois de qualité pour la construction • une filière bois énergie émergente, avec une ressource bois importante à exploiter • une interprofession organisée au niveau départemental (INTER FORET BOIS 42) • une dynamique de construction et de rénovation dans l'habitat • une forte implication du PNR du Pilat dans la filière bois • des soutiens financiers à la filière bois énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • une difficulté à adapter la ressource forestière aux besoins de la transformation • un manque de structuration de l'approvisionnement et une insuffisance de la commande publique pour la filière bois énergie • une forêt principalement privée et morcelée • une concurrence des espaces forestiers périphériques (Nord du département, Auvergne)
Ressources naturelles / Paysage	
<ul style="list-style-type: none"> • une richesse écologique aux portes de l'agglomération : le PNR du Pilat, les Gorges de la Loire • la permanence de l'histoire industrielle et artisanale • les programmes engagés pour l'amélioration de l'eau (contrats de rivière) • des politiques métropolitaines pour protéger et promouvoir les ressources naturelles et les paysages • un potentiel de développement de l'agritourisme et de toute autre forme de multi activité 	<ul style="list-style-type: none"> • une notoriété peu développée de l'agritourisme • des pressions sur la quantité de la ressource en eau et sur la qualité de l'eau • un assainissement limité dans les zones d'extension sur les coteaux • une pression urbaine forte sur les espaces naturels et les paysages

3 - Les actions en cours

3.1. La planification

L'équilibre d'ensemble du développement de l'aire Lyon Saint Etienne est organisé par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA). Ce document prospectif élabore un schéma de référence permettant de préserver et de valoriser les espaces naturels et agricoles majeurs tout en les reliant mieux ensemble. Le SCOT Sud Loire a aussi pour objectif de maîtriser l'étalement urbain sur les communes périurbaines et de promouvoir un aménagement équilibré, notamment par la délimitation des liaisons vertes et des espaces agricoles dans les plans locaux d'urbanisme assortie de servitudes très restrictives.

3.2. Le soutien aux activités agricoles et au développement périurbain

La Région Urbaine de Saint-Etienne (RUSE), à laquelle Saint Etienne Métropole adhère, est l'instance pionnière pour le développement de l'agriculture regroupant les élus locaux et la profession agricole. Les actions prévues pour 2008 concernent les thématiques suivantes : la protection de la ressource en eau, le développement des circuits courts et l'utilisation de l'espace périurbain.

Saint Etienne Métropole a initié, depuis 2004, des opérations de soutien de l'agriculture et du développement périurbain via l'action n° 15 « valoriser les potentialités de l'agriculture périurbaine » du Contrat de Développement Rhône-Alpes. Cette action regroupe 15 opérations réparties en 4 enjeux : le foncier agricole, les circuits courts, les structures d'exploitations et l'attractivité du territoire.

La charte du PNR du Pilat vise à promouvoir une agriculture durable et à valoriser les produits de la forêt. Le PNR du Pilat bénéficie également d'une Opération Rurale Collective visant au maintien et au développement de l'activité commerciale et artisanale en milieu périurbain et rural et va mettre en place un nouveau programme LEADER.

Inter Forêt-Bois 42 est une association départementale regroupant les acteurs de la filière bois pour le développement de cette filière. Elle travaille au renforcement interprofessionnel et appuie les développements individuels ou collectifs d'entreprises.

3.3. La protection et la valorisation du patrimoine naturel

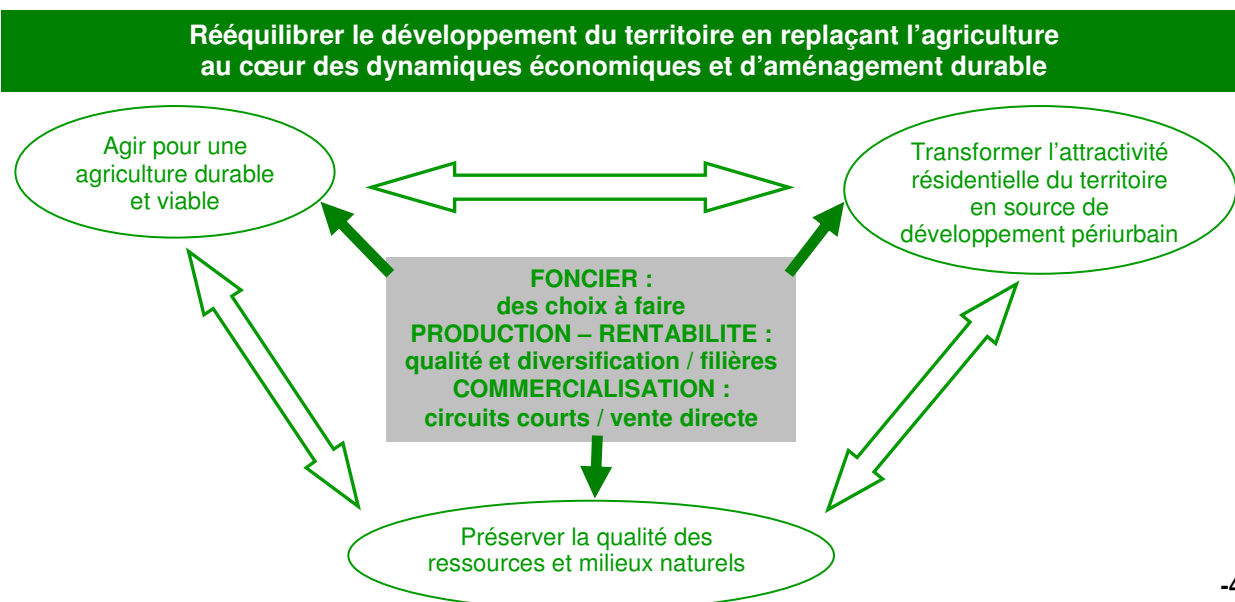
L'Agenda 21 métropolitain affirme le principe de préservation et de valorisation des milieux naturels et du paysage : mener une politique d'économie de la ressource en eau et de limitation des pollutions, réalisation d'un plan paysage d'agglomération, ...

L'amélioration progressive de la qualité des eaux résulte en grande partie des actions des contrats de rivière, s'appliquant au Furan, au Gier et à l'Ondaine portés par Saint Etienne Métropole.

Le Parc Naturel Régional du Pilat mène des actions de protection des milieux naturels : des études relatives aux impacts de l'activité agricole, la réhabilitation et la gestion des hêtraies sapinières, des chartes paysagères,.... Plus spécifiquement pour la valorisation de la ressource eau, il mène un recensement du patrimoine hydraulique, une mise en valeur des sites et des actions pédagogiques.

4 - Le projet stratégique du territoire

4.1. Le positionnement stratégique



4.2. Les trois axes stratégiques du territoire

Axe 1 - Mettre l'agriculture au cœur d'un développement harmonieux du territoire :

Garantir leur place aux activités agricoles en limitant la pression foncière pour recentrer l'urbanisation à vocation résidentielle ou économique sur les pôles existants et reconnus comme prioritaires dans tous les documents de planification et d'orientation stratégique.

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Gérer de façon concertée le foncier périurbain	Harmoniser et coordonner les politiques locales d'aménagement
	Mieux connaître l'évolution du foncier
	Prendre en compte l'agriculture dans les documents de planification et de prospective
Assurer la pérennité du foncier agricole	Accompagner les restructurations foncières agricoles
	Améliorer l'accès des agriculteurs au foncier non bâti
	Protéger les espaces agricoles
Conforter la multifonctionnalité des espaces périurbains	Encourager l'agriculture favorisant des pratiques agri environnementales
	Sensibiliser aux rôles de l'agriculture et de la forêt
	Valoriser les atouts du territoire périurbain métropolitain

AXE 2 - Favoriser une activité économique dynamique et diversifiée en milieu périurbain :

Anticiper l'évolution des conditions de production agricole pour une agriculture locale compétitive et moins dépendante des mutations exogènes et assurer les conditions d'un développement économique périurbain, dont le bois peut constituer une filière à part entière.

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Bien vivre dans son métier d'agriculteur	Améliorer les conditions de travail
	Assurer les conditions d'une production pérenne
	Développer les activités agricoles répondant à la demande locale
	Soutenir une distribution valorisant les produits locaux
Maintenir et développer l'activité économique en milieu périurbain	Encourager la multifonctionnalité des agriculteurs
	Encourager l'accueil d'activités créatrices d'emplois et d'offres de services en milieu périurbain
	Redynamiser le tissu périurbain
Développer la filière productive bois (avec le PNR du Pilat)	Soutenir les activités de première transformation
	Développer la production de bois d'œuvre et soutenir la certification bois
	Structurer la filière bois énergie
	Développer la commande publique

AXE 3 - Garantir et valoriser la qualité des atouts naturels du territoire :

Préserver les ressources naturelles et valoriser les atouts du patrimoine naturel, vecteur d'attractivité pour l'ensemble du territoire et condition de maintien de son équilibre.

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Préserver les ressources et les milieux naturels	Préserver la biodiversité et les paysages
	Protéger la ressource en eau
	Prévenir les risques naturels
Rendre la nature (plus) visible dans l'agglomération	Valoriser les espaces naturels ou de loisirs de proximité
	Maintenir et valoriser des respirations vertes
	Favoriser la connaissance et la communication entre les acteurs
	Mettre en valeur la présence et la proximité du végétal et du cycle des saisons